

Dison, le 17 octobre 2013

Agent traitant :
Aurélie Lemoine
Employé(e) d'administration
Service du Secrétariat

Monsieur Marc MAGNERY
Conseiller communal
Clos des Jardins, 16
4820 DISON

Objet : Réponse à votre question écrite concernant l'accessibilité de Comédis aux PMR, reçue par courriel le 4 octobre dernier.

Monsieur le Conseiller communal,

Votre question reprise en objet nous est bien parvenue.

Concernant l'accès à l'entrée du bâtiment du site Comédis, l'Administration communale négocie actuellement l'achat du morceau de terrain sis devant ladite entrée. Une fois acquis, les pierrailles pourront être remplacées par un revêtement dur placé à bonne hauteur par rapport à l'entrée et les bordures abaissées. Une aire de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR) pourra également être créée.

Dans la salle de spectacle, un espace libre devant le gradin est prévu pour y disposer une rangée de chaises supplémentaires, mais également des chaises roulantes.

Enfin, dès que l'entrée sera complètement aménagée, le bâtiment Comédis sera entièrement accessible aux PMR. Un ascenseur dessert tous les niveaux et les couloirs ont été réalisés suivant les normes PMR reprises dans le CWATUPE. De plus, la brasserie et les salles disposent de toilettes adaptées aux PMR.

En restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de notre considération la meilleure

La Directrice générale,

M. RIGAUX-ÉLOYE

Par ordonnance,



Le Bourgmestre,

Y. YLIEFF

